



DES ENFANTS ARRETEES ARBITRAIREMENT DE JANVIER A AOÛT 2023

Un enfant arrêté en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 6 janvier 2023, vers 17 heures, à la frontière communément appelée "Ku rugabano", sur la sous-colline Gateko, colline Kivuvu, commune Kabarore, province Kayanza, Athanase Nsabiyumva, âgé de 13 ans, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza. Selon Nsaguye Berchimas, Administrateur de la commune Kabarore, cet enfant a été attrapé à la frontière burundo-rwandaise avec une quantité de 3,5 kg des minerais de type colombo tantalite qu'il voulait vendre au Rwanda. Selon les mêmes sources, l'enfant a été vu par la population quand il marchait en ayant du mal à garder l'équilibre à cause du poids de ce qu'il transportait. La police de Kayanza a fait savoir que des enquêtes ont commencé afin d'identifier le vrai propriétaire du minerais et de libérer l'enfant.

Deux filles mineures arrêtées en commune Songa, province Bururi

En date du 9 mai 2023, vers 19 heures, sur la colline Horezo, commune Matana, province Bururi, Joyeuse Irakoze et Nina Iradukunda, âgées respectivement de 15 ans et 14 ans, ont été arrêtées par la police lorsqu'elles descendaient d'une moto qui les transportait depuis Matana jusqu'à Horezo. Selon des sources sur place, la police leur a demandé pourquoi elles venaient dans cette zone la nuit et elles ont répondu qu'elles venaient rendre visite leurs amis, Willy et Melance, tous chauffeurs à la SINOHYDRO. Elles ont appelé Melance pour venir payer le conducteur de tai-moto comme convenu avant de quitter Matana. Melance est venu les voir mais quand il a vu un policier, il a refusé de payer en disant qu'il ne les connaissait pas. Les filles ont dit qu'elles s'étaient convenues de venir coucher avec eux comme elles en avaient l'habitude. Pour montrer qu'elles ne mentaient pas, ces filles ont décrit des chambres de ces hommes et tout ce qui est dans leur chambre. Elles dictaient leur numéro par tête sans toutefois lire dans leur téléphone pour montrer que ce sont leurs copains. La police a appelé Willy mais il a refusé de venir, et a éteint son téléphone tandis que la police a amené ces deux filles au cachot de la police Songa.

Deux mineures arrêtées en commune Gashoho, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 mai 2023 indique qu'en date du 19 mai 2023, sur la colline Gakashi, zone, commune et province Muyinga, Grâce Akimana, âgée de 10

ans, originaire de la colline Musenyi, commune Tangara, province Ngozi, résidente à Mukoni, commune et province Muyinga et Claudine Cishahayo, âgée de 10 ans, originaire de la colline Muyange, commune Gashoho, province Muyinga, résidente à Gakashi où elle travaille comme domestique chez Asha, ont été arrêtées par la police et conduites au cachot de la PJ Muyinga. Selon des sources sur place, elles ont été accusées d'avoir battu et blessé volontairement un bébé d'Asha, commerçante. Selon un OPJ en charge du dossier, les deux mineures ont avoué les faits en disant que Claudine Cishahayo n'avait pas été payée comme convenu par sa patronne, Asha. Selon les mêmes sources, les deux mineures ont été libérées une semaine après sur l'ordre de Gérard, Procureur de la République à Muyinga.

Deux enfants arrêtés en commune Gisagara, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 août 2023 indique qu'en date du 10 juillet 2023, en cours de route en provenance du marché de Nyamugari, commune Cendajuru, province Cankuzo, Hermès Hakorimana et Elie Itangishaka, tous âgés de 16 ans résidant sur la sous-colline Muka, colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara de la même province, ont été arrêtés par Venant Ndayishimiye, responsable provincial du SNR à Cankuzo et ont été conduits au cachot du Commissariat provincial de police à Cankuzo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale car ils avaient deux sacs de haricot qu'ils venaient d'acheter à ce marché, sur leurs vélos. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de faire le commerce vers la Tanzanie, lui ont pris leurs vélos et les sacs qui contenaient le haricot. Hermès et Elie se sont expliqués qu'ils ne faisaient pas de commerce des produits vivriers et qu'ils avaient acheté le haricot comme les autres à des fins de consommation familiale. Le chef de la documentation de Cankuzo a remis les vélos et les sacs au procureur de Cankuzo.